



# COMITE REGIONAL DE NORMANDIE DE TIR A L'ARC

---

## REGLEMENT CHAMPIONNAT REGIONAL

### NATURE

Un championnat régional de tir nature est organisé chaque année.

#### Déroulement

Ce championnat se déroule sur une compétition officielle selon le règlement FFTA relatif à ce type de compétition sur 2 départs. Donc les archers tireront 2 parcours de 21 cibles, que ce soit 2 fois le même parcours (2x21) ou 2 parcours différents (1x42), il serait néanmoins appréciable qu'au moins une partie du parcours de l'après-midi (10 cibles minimum) soit différent que ce soit au niveau des blasons ou du piquetage.

#### Classement

Le classement du Championnat Régional est obtenu par le classement des scores des 42 cibles des archers normands, par catégorie.

#### Récompenses

Les 3 premiers archers de chaque catégorie recevront une médaille du Comité Régional du Tir à l'Arc de Normandie lors des podiums réalisés à l'issue de la compétition. Le ou la première reçoit le titre de Champion.ne Régional de tir nature dans sa catégorie.

#### Date

La date du championnat régional est idéalement entre 1 mois et 2 semaines avant le championnat de France. Et en aucun cas au début de la saison.

#### Club organisateur

Un calendrier d'attribution des championnats régionaux est établi par le CRNTA et validé en AG pour l'olympiade. Chaque année un Comité Départemental est donc en charge de l'organisation du Championnat Régional de Tir Nature, c'est au comité départemental qu'il revient de choisir le club organisateur parmi les compétitions tir Nature organisées dans son département. En cas d'absence de club organisateur disponible le CD peut organiser le championnat de lui-même ou passer son tour. Les attributions des championnats régionaux des années futures ne sont pas modifiées dans ce cas.

#### Coût d'inscription

Il n'y a pas de coût particulier à l'inscription du Championnat régional, le coût de l'inscription est fixé par l'organisateur à qui revient la totalité de la somme.